



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

23 NOVEMBRE 1995

PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

TABLE DES MATIERES

	Pages
Dispositif	2
Tableau I — Budget de la Dotation au Conseil de la Communauté française	6
Tableau II — Budget du ministère de la Culture et des Affaires sociales	7
Tableau III — Budget du ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation	15
Tableau IV — Dette publique	25
Tableau V — Budget des Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	26

PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition de la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales, du ministre de la Culture et de l'Education permanente et du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique,

ARRETE:

Le ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Conseil de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1^{er}

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1995 sont ajustés suivant les données détaillées aux tableaux annexés au présent décret à concurrence de :

Tableau récapitulatif de l'ajustement

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1995	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits adaptés pour 1995	Crédits variables adaptés pour 1995	Crédits supplémentaires années antérieures
Tableau 1 Dotation au Conseil de la Communauté française	267,6	57,8	—	325,4	—	—
Tableau 2 Ministère de la Culture et des Affaires sociales						
Crédits non dissociés	28 300,2	259,0	387,5	28 171,6	—	30,3
Crédits variables	1 398,0	—	2,5	—	1 395,5	—
Crédits dissociés d'engagement	521,5	78,7	30,3	569,9	—	—
Crédits dissociés d'ordonnancement	658,2	74,0	87,6	644,6	—	—
Tableau 3 Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation						
Crédits non dissociés	175 437,1	4 747,2	5 272,3	174 912,0	—	62,2
Crédits variables	4 798,0	77,7	42,0	—	4 833,7	—
Tableau 4 Budget de la Dette	9 135,3	309,2	253,8	9 190,7	—	—
Tableau 5 Budget des Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	16 495,5	—	41,2	16 454,3	—	—

CHAPITRE II

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES AFFAIRES SOCIALES

Art. 2

Les dispositions de l'article 3 du décret du 27 octobre 1994 contenant l'ajustement du budget de la Communauté française pour 1994 restent d'application en 1995.

Art. 3

Les soldes engagés des allocations de base 33.08.21, 33.09.21, 81.03.21 de la division organique 65 peuvent être transférés sur le compte du comptable du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Art. 4

Les dispositions de l'article 10 du décret du 27 octobre 1994 contenant l'ajustement du budget de la Communauté française pour 1994 restent d'application en 1995 relativement aux dépenses afférentes à la période antérieure au 1^{er} janvier 1994.

CHAPITRE III

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Art. 5

Par dérogation à l'article 34 des lois sur la Comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les soldes créditeurs des ordonnances d'ouvertures de crédits, émises à charges d'exercices budgétaires antérieurs, consenties au profit du comptable extraordinaire désigné en vue d'effectuer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, peuvent servir à honorer des engagements et des dépenses relatifs à l'année budgétaire 1995.

Art. 6

Des transferts d'allocations de base entre les programmes de la division organique 83 peuvent être opérés de l'accord du ministre du Budget après avis de l'Inspection des Finances.

Art. 7

L'avance de 987 489 francs effectuée en date du 29 juillet 1995 par le comptable du service juridique, relativement à des dépenses ne relevant pas de la compétence dudit service, est régularisée.

Ce comptable est habilité à prendre en recette le remboursement de ladite avance.

CHAPITRE IV

Dispositions communes

Art. 8

Les dépenses de loyers et les dépenses locatives prévues aux allocations de base 12.06 des divisions organiques 01, 02, 03 du budget du ministère de la Culture et des Affaires sociales et 05 du budget du ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation doivent être couvertes à charge des divisions organiques les concernant dans le budget initial.

CHAPITRE V

Dette

Art. 9

Les dépenses relatives à la dette publique directe et indirecte de la Communauté française peuvent être liquidées selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 10

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa sanction par le Gouvernement.

Bruxelles, le 23 novembre 1995.

*La ministre-présidente du Gouvernement
de la Communauté française,
chargée de l'Éducation, de l'Audiovisuel,
de l'Aide à la jeunesse, de l'Enfance
et de la Promotion de la Santé,*

Laurette ONKELINX.

*Le ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique, du Sport
et des Relations internationales,*

Jean-Pierre GRAFE.

*Le ministre de la Culture
et de l'Éducation permanente,*

Charles PICQUE.

*Le ministre du Budget, des Finances
et de la Fonction publique,*

Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE.

TABLEAU I

DOTATION AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits ajustés 1995
DIVISION ORGANIQUE 10					
Dotation au Conseil de la Communauté française					
Programme 1	Dotation au Conseil de la Communauté française	267,6	57,8	—	325,4
	Totaux pour la Division organique 10	267,6	57,8	—	325,4
	TOTAL TABLEAU I	267,6	57,8	—	325,4

TABLEAU II

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
SECTEUR CABINETS DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
DIVISION ORGANIQUE 01								
Cabinet de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Éducation, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé								
Programme 0	Subsistance	180,3	—	35,2	26,1	189,4	—	10,7
Totaux pour la Division organique 01		180,3	—	35,2	26,1	189,4	—	10,7
DIVISION ORGANIQUE 02								
Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales								
Programme 0	Subsistance	210,3	—	13,0	12,1	211,2	—	—
Totaux pour la Division organique 02		210,3	—	13,0	12,1	211,2	—	—
DIVISION ORGANIQUE 03								
Cabinet du Ministre de la Culture et de l'Éducation permanente								
Programme 0	Subsistance	125,6	—	5,1	5,1	125,6	—	—
Totaux pour la Division organique 03		125,6	—	5,1	5,1	125,6	—	—
SECTEUR SANTE								
DIVISION ORGANIQUE 21								
Affaires générales								
Programme 0	Subsistance	11,3	—	0,2	—	11,5	—	—
Programme 1	Subventions diverses	3,5	—	—	—	3,5	—	—
Totaux pour la Division organique 21		14,8	—	0,2	—	15,0	—	—

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 22								
Médecine préventive								
Programme 1	Actions diverses	82,1	—	—	5,0	77,1	—	1,4
Programme 2	Subventions et interventions diverses . . .	438,9	—	0,6	7,7	431,8	—	0,1
Totaux pour la Division organique 22		521,0	—	0,6	12,7	508,9	—	1,5
DIVISION ORGANIQUE 24								
Inspection médicale scolaire								
Programme 0	Subsistance	550,5	—	10,8	—	561,3	—	—
Totaux pour la Division organique 24		550,5	—	10,8	—	561,3	—	—
DIVISION ORGANIQUE 25								
Enfance								
Programme 1	Subventions	4 432,9	—	—	11,6	4 421,3	—	—
	Fonds de subventionnement aux centres de vacances (A)							
Totaux pour la Division organique 25		4 432,9	—	—	11,6	4 421,3	—	—
SECTEUR SECRETARIAT GENERAL								
DIVISION ORGANIQUE 31								
Affaires générales								
Programme 0	Subsistance	3 406,5	—	6,8	121,5	3 291,8	—	1,0
	Fonds destiné à rémunérer les agents contrac- tuels subventionnés attachés au ministère de la Culture et des Affaires sociales (A)	—	50,0	—	—	—	50,0	—
Programme 1	Subventions diverses	1 194,8	—	20,5	0,4	1 214,9	—	0,4
Totaux pour la Division organique 31		4 601,3	50,0	27,3	121,9	4 506,7	50,0	1,4

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 32								
Economat								
Programme 0	Subsistance	297,0	—	7,1	9,5	294,6	—	1,5
Totaux pour la Division organique 32		297,0	—	7,1	9,5	294,6	—	1,5
DIVISION ORGANIQUE 33								
Aide à la Jeunesse								
Programme 0	Subsistance	133,0	—	26,9	—	159,9	—	0,3
Programme 1	Jeunes en danger et jeunes délinquants . . .	5 397,3	—	9,3	101,5	5 305,0	—	4,5
	Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A)	—	180,0	—	—	—	180,0	—
Totaux pour la Division organique 33		5 530,3	180,0	36,2	101,5	5 464,9	180,0	4,8
SECTEUR INFRASTRUCTURE								
DIVISION ORGANIQUE 38								
Infrastructure								
Programme 0	Subsistance	0,3	—	—	—	0,3	—	—
Programme 1	Travaux d'entretien et gestion	3,5	—	—	—	3,5	—	—
Programme 2	Charges diverses, intérêts et amortissements d'emprunts	26,5	—	10,0	—	36,5	—	5,2
Programme 3	Investissements et subventions pour investissements	33,0	—	7,0	—	40,0	—	—
	Crédits d'engagement	521,5	—	78,7	30,3	—	—	—
	Crédits d'ordonnancement	658,2	—	74,0	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 38		63,3	—	17,0	—	80,3	—	5,2
Crédits d'engagement		521,5	—	78,7	30,3	569,9	—	—
Crédits d'ordonnancement		658,2	—	74,0	87,6	644,6	—	—

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
SECTEUR AFFAIRES SOCIALES								
DIVISION ORGANIQUE 43								
Aide sociale spécialisée								
Programme 1	Délinquants et handicapés sociaux	161,8	—	—	—	161,8	—	—
Totaux pour la Division organique 43		161,8	—	—	—	161,8	—	—
SECTEUR CULTURE ET COMMUNICATION								
DIVISION ORGANIQUE 61								
Affaires générales								
Programme 0	Subsistance	134,9	—	4,3	5,8	133,4	—	2,8
	Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (secteur culturel) (A)	—	450,0	—	—	—	450,0	—
	Fonds de remploi des indemnités pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants (A)	—	8,0	—	—	—	8,0	—
Programme 1	Initiatives et interventions diverses	128,3	—	3,4	2,2	129,5	—	—
	Fonds des actions communes de l'Exécutif avec le soutien du FIPI (C)	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds d'exploitation du centre culturel « Marcel Hicter » à la Marlagne (C)	—	16,0	—	—	—	16,0	—
	Fonds du service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)	—	3,0	—	—	—	3,0	—
	Fonds du service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Séroule (C)	—	2,0	—	—	—	2,0	—
	Fonds des actions culturelles (B)	—	—	—	—	—	—	—
	Fondations, donations, legs et prix (B)	—	—	—	—	—	—	—
Programme 2	Centres culturels	394,8	—	2,0	—	396,8	—	—
Programme 3	Aide aux associations francophones des communes à statut linguistique spécial	10,5	—	—	—	10,5	—	—
Totaux pour la Division organique 61		668,5	479,0	9,7	8,0	670,2	479,0	2,8

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 62								
Promotion des Arts de la scène								
Programme 1	Initiatives et interventions diverses	75,2	—	0,1	0,1	75,2	—	—
Programme 2	Théâtre	892,5	—	2,0	—	894,5	—	—
Programme 3	Musique	722,0	—	—	1,1	720,9	—	0,1
Programme 4	Art de la danse	136,8	—	1,0	—	137,8	—	—
Totaux pour la Division organique 62		1 826,5	—	3,1	1,2	1 828,4	—	0,1
DIVISION ORGANIQUE 63								
Livre								
Programme 1	Lecture publique	335,4	—	2,0	3,0	334,4	—	0,4
	Fonds des centres de Lecture de la Communauté française et de la bibliothèque publique centrale de la Communauté française (C)	—	2,2	—	—	—	2,2	—
Programme 2	Lettres françaises	91,3	—	2,3	0,2	93,4	—	—
Programme 3	Lettres endogènes	2,0	—	—	—	2,0	—	—
Programme 4	Langue française	8,8	—	—	—	8,8	—	—
Programme 5	Promotion du livre	8,0	—	3,1	3,1	8,0	—	—
	Fonds de l'édition du Livre (B)	—	8,0	—	—	—	8,0	—
	Fonds d'aide à la diffusion (B)	—	0,4	—	—	—	0,4	—
Totaux pour la Division organique 63		445,5	10,6	7,4	6,3	446,6	10,6	0,4
DIVISION ORGANIQUE 64								
Jeunesse et Education permanente								
Programme 1	Initiatives et interventions diverses	0,5	—	—	—	0,5	—	—
Programme 2	Jeunesse	375,8	—	2,5	—	378,3	—	—
Programme 3	Education permanente	629,5	—	1,4	1,4	629,5	—	—
Programme 4	Activités socio-culturelles	47,3	—	2,0	—	49,3	—	—
	Fonds pour la formation socio-culturelle (C)	—	0,3	—	—	—	0,3	—
Totaux pour la Division organique 64		1 053,1	0,3	5,9	1,4	1 057,6	0,3	—

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 65								
Audiovisuel								
Programme 0	Subsistance	0,8	—	—	—	0,8	—	—
Programme 1	Initiatives et interventions diverses	18,4	—	—	—	10,3	—	—
Programme 2	Cinéma et vidéo	511,2	—	41,7	—	561,0	—	—
Programme 3	Radio et télévision	6 371,0	—	13,4	46,9	6 337,5	—	—
	Fonds d'aide à la création radiophonique (B)	—	7,5	—	2,5	—	5,0	—
Programme 4	Presse	40,9	—	—	—	40,9	—	—
	Fonds de développement à la presse écrite (A)	—	150,0	—	—	—	150,0	—
Totaux pour la Division organique 65		6 942,3	157,5	55,1	49,4	6 950,5	155,0	—
DIVISION ORGANIQUE 66								
Patrimoine et Arts plastiques								
Programme 0	Subsistance	27,1	—	0,1	2,5	24,7	—	0,6
Programme 1	Dépenses et subventions diverses	185,2	—	12,1	7,6	189,7	—	0,6
Totaux pour la Division organique 66		212,3	—	12,2	10,1	214,4	—	1,2
SECTEUR SPORT								
DIVISION ORGANIQUE 71								
Affaires générales								
Programme 0	Subsistance	60,0	—	1,4	1,4	60,0	—	—
	Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (secteur sport) (A)	—	2,6	—	—	—	2,6	—
Totaux pour la Division organique 71		60,0	2,6	1,4	1,4	60,0	2,6	—
DIVISION ORGANIQUE 73								
Education physique et Sports								
Programme 0	Subsistance	2,7	—	—	—	2,7	—	—
	Fonds des Sports — Rémunérations (A)	—	165,5	—	—	—	165,5	—
	Fonds des Sports — Activités (C)	—	—	—	—	—	352,5	—
Programme 1	Recherches et développement	21,5	—	—	—	21,5	—	—
Programme 2	Subventions diverses	339,5	—	11,7	11,7	339,5	—	0,7
Totaux pour la Division organique 73		363,7	—	11,7	11,7	363,7	518,0	0,7

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1995		Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplé- mentaires années anté- rieures	
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables		
DIVISION ORGANIQUE 74								
Services sportifs extérieurs								
Programme 1	Initiatives diverses	39,2	—	—	—	39,2	—	—
Totaux pour la Division organique 74		39,2	—	—	—	39,2	—	—
TOTAUX POUR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES:								
	— Crédits non dissociés	28 300,2	—	259,0	387,5	28 171,6	—	30,3
	— Crédits variables	—	1 398	—	2,5	—	1 395,5	—
	Crédits d'engagement	521,5	—	78,7	30,3	569,9	—	—
	Crédits d'ordonnancement	658,2	—	74,0	87,6	644,6	—	—

SECTION PARTICULIERE

(En millions de francs)

Article	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1 ^{er} janvier 1995	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre 1995
---------	---------------------	----------	---------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------------

SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

SECTION I

Dépenses de la Communauté française sur ressources affectées

66.07	A	Exécution de l'arrêté n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand — Aide aux familles (des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants des conventions relatives au secteur et visées à l'article 9 de l'arrêté royal n° 25 précité):	—	—	—	—
Totaux pour la section I			—	—	—	—
Totaux pour le secteur Affaires sociales . . .			—	—	—	—

SERVICE A GESTION SEPARÉE

Art. 70.05.B Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

1. Solde au 1 ^{er} janvier 1995	—
2. Recettes de l'année	—
3. Dépenses de l'année	—
4. Solde au 31 décembre 1995	—

TABLEAU III

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 05								
Cabinet du Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique								
Programme 0	Fonctionnement du cabinet	127,8	—	3,6	3,4	128,0	—	—
Programme 1	Informatisation — Frais de premier établissement	—	—	1,2	—	1,2	—	—
Totaux pour la Division organique 05		127,8	—	4,8	3,4	129,2	—	—
DIVISION ORGANIQUE 40								
Secrétariat général et Services communs								
Programme 0	Subsistance Administration	1 023,4	—	0,5	5,0	1 018,9	—	2,6
	Fonds organique caisse de prêts aux agents (C)	—	2,5	—	—	—	2,5	—
Programme 1	Provisions pour charges diverses	1 140,4	—	3,6	690,2	453,8	—	—
Programme 2	Cellule de modernisation et de formation	2,0	—	—	—	2,0	—	—
Programme 3	Statistiques et centre de documentation	13,5	—	—	0,5	13,0	—	—
Programme 4	Secrétariat général, cellule interministérielle de la Trésorerie et du Budget	31,5	—	—	1,0	30,5	—	0,5
Programme 5	Activités interréseaux — ZEP — FIPI — Fondations — Legs et prix — Divers	106,3	—	—	—	106,3	—	—
	Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration (A)	—	45,0	—	—	—	45,0	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement à horaire réduit (C)	—	100,0	—	—	—	100,0	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement de promotion sociale (C)	—	286,6	—	—	—	286,6	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Matières culturelles (C)	—	600,0	—	—	—	600,0	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — COCOF (C)	—	450,0	—	—	—	450,0	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Région wallonne (C)	—	1 550,0	—	—	—	1 550,0	—

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
Fonds destiné au paiement des prix vers les écoles à gestion séparée et permettant la prise en charge des intérêts des produits financiers placés et des frais relatifs à la gestion desdits produits aux réinvestissements des placements venus à l'échéance (B)	—	1,0	—	—	—	1,0	—
Programme 6 Service juridique et service de traduction	21,1	—	0,6	0,6	21,1	—	—
Programme 7 Collaboration aux institutions internationales — Divers	120,8	—	0,7	—	121,5	—	—
Programme 8 Centre de traitement de l'information et imprimerie	269,6	—	—	0,2	269,4	—	0,2
Programme 9 Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental (B)	—	741,1	—	—	—	741,1	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial (B)	—	89,5	—	—	—	89,5	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale (B)	—	21,0	—	—	—	21,0	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire (B)	—	289,6	—	—	—	289,6	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur non universitaire (B)	—	69,4	—	—	—	69,4	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Secrétariat général et des services communs (B)	—	32,3	—	—	—	32,3	—
Totaux pour la Division 40	2 728,6	4 278,0	5,4	697,5	2 036,5	4 278,0	3,3

DIVISION ORGANIQUE 51

Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Programme 0 Subsistance Administration	149,9	—	—	5,4	144,5	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection	303,4	—	—	19,9	283,5	—	0,1
Programme 2 Fonctionnement des écoles maternelles de la Communauté	1 062,9	—	—	43,6	1 019,3	—	—

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
Programme 3	Fonctionnement des écoles maternelles officielles subventionnées	6 411,4	—	—	23,7	6 387,7	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles maternelles libres subventionnées	4 774,3	—	—	65,1	4 709,2	—	—
Programme 5	Fonctionnement des écoles primaires de la Communauté	3 693,5	—	1,8	90,1	3 605,2	—	—
Programme 6	Fonctionnement des écoles primaires officielles subventionnées	13 783,5	—	90,4	10,6	13 863,3	—	—
Programme 7	Fonctionnement des écoles primaires libres subventionnées	12 066,1	—	14,2	8,0	12 072,3	—	—
Programme 8	Lutte contre l'échec scolaire — Subventions diverses	400,0	—	50,0	50,0	400,0	—	—
Totaux pour la Division 51		42 645,0	—	156,4	316,4	42 485,0	—	0,1

DIVISION ORGANIQUE 52

Enseignement secondaire

Programme 0	Subsistance Administration	236,1	—	—	8,5	227,6	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	202,9	—	—	9,4	193,5	—	—
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Communauté — Enseignement de plein exercice	22 793,3	—	61,1	514,4	22 340,0	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officielles de plein exercice	13 777,4	—	—	124,0	13 653,4	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subventionnées de plein exercice	36 232,0	—	295,5	28,5	36 499,0	—	—
Programme 5	Fonctionnement des écoles à horaire réduit de la Communauté	119,7	—	41,4	—	161,1	—	—
Programme 6	Fonctionnement des écoles officielles à horaire réduit	70,7	—	24,3	—	95,0	—	—
Programme 7	Fonctionnement des écoles libres subventionnées à horaire réduit	307,3	—	67,4	—	374,7	—	—
Programme 8	Lutte contre l'échec scolaire	374,9	—	—	—	374,9	—	—
Programme 9	Actions Fonds social européen — Fonds d'intervention du Fonds social européen (B)	—	100,0	—	(42,0)	—	58,0	—
Totaux pour la Division 52		74 114,3	—	489,7	684,8	73 919,2	—	—
		—	100,0	—	(42,0)	—	58,0	—

DIVISION ORGANIQUE 53

Enseignement spécial

Programme 0	Subsistance Administration	48,2	—	—	1,8	46,4	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	29,8	—	0,8	—	30,6	—	—

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures	
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables		
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Communauté	3 234,1	—	38,4	2,7	3 269,8	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officielles subventionnées	2 372,5	—	31,8	8,0	2 396,3	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subventionnées	4 546,9	—	61,3	—	4 608,2	—	—
Totaux pour la Division 53		10 231,5	—	132,3	12,5	10 351,3	—	—

DIVISION ORGANIQUE 54

Enseignement universitaire

Programme 0	Substance Administration	55,2	—	—	3,3	51,9	—	—
Programme 1	Universités de la Communauté	5 382,7	—	89,3	26,9	5 445,1	—	21,1
Programme 2	Universités libres	11 717,3	—	1,4	115,1	11 603,6	—	29,0
Programme 3	Contrôle des universités	21,3	—	—	—	21,3	—	—
Programme 4	Subventions diverses	8,5	—	—	—	8,5	—	—
Programme 5	Enseignement universitaire	72,9	—	3,0	—	75,9	—	—
Totaux pour la Division 54		17 257,9	—	93,7	145,3	17 206,3	—	50,1

DIVISION ORGANIQUE 55

Enseignement supérieur non universitaire

Programme 0	Substance Administration	42,4	—	—	0,7	41,7	—	—
Programme 1	Substance Inspection	2,2	—	2,4	—	4,6	—	—
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Communauté — type long	872,4	—	25,4	3,4	894,4	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officielles subventionnées — type long	590,9	—	18,7	—	609,6	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subventionnées — type long	1 283,7	—	—	12,3	1 271,4	—	—
Programme 5	Fonctionnement des écoles de la Communauté — type court	1 917,0	—	70,1	21,0	1 966,1	—	—
Programme 6	Fonctionnement des écoles officielles subventionnées — type court	2 370,1	—	61,1	3,5	2 427,7	—	3,5
Programme 7	Fonctionnement des écoles libres subventionnées — type court	3 429,1	—	11,0	3,0	3 437,1	—	3,0
Programme 8	Enseignement supérieur non universitaire	35,0	—	1,7	26,5	10,2	—	0,5
Totaux pour la Division 55		10 542,8	—	190,4	70,4	10 662,8	—	7,0

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 56								
Enseignement de promotion sociale								
Programme 0	Subsistance Administration	56,6	—	—	3,6	53,0	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	22,6	—	1,0	—	23,6	—	—
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Communauté	962,3	—	153,7	—	1 116,0	—	—
	Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B)	—	10,0	(2,0)	—	—	12,0	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officielles subventionnées	1 627,1	—	174,6	—	1 801,7	—	—
	Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B)	—	5,0	(4,4)	—	—	9,4	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subventionnées	998,7	—	51,4	—	1 050,1	—	—
	Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du 16 avril 1991 (B)	—	9,4	(6,1)	—	—	15,5	—
Programme 5	Actions fonds social européen							
	Fonds d'intervention du Fonds social européen (B)	—	286,6	(65,2)	—	—	351,8	—
	Totaux pour la Division 56	3 667,3	—	380,7	3,6	4 044,4	—	—
		—	311,0	(77,7)	—	—	388,7	—

DIVISION ORGANIQUE 82

Formation

Programme 0	Subsistance Administration	255,2	—	—	6,6	248,6	—	—
Programme 1	Initiatives diverses — Formation des salariés et des appointés	—	—	—	—	—	—	—
Programme 2	Subventions diverses — Formation des salariés et des appointés	—	—	—	—	—	—	—
Programme 3	Initiatives diverses — Formation des indépendants	—	—	—	—	—	—	—
Programme 4	Subventions diverses — Formation des indépendants	—	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la Division 82	255,2	—	—	6,6	248,6	—	—

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 83								
Enseignement artistique								
Programme 0	Subsistance Administration	36,6	—	—	2,3	34,3	—	—
Programme 1	Initiatives et subventions diverses	16,7	—	—	—	16,7	—	1,7
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Commu- nauté	820,6	—	3,8	12,2	812,2	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officielles subven- tionnées	2 488,5	—	2 477,5	2 488,3	2 477,7	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subven- tionnées	813,3	—	790,1	811,2	792,2	—	—
Totaux pour la Division 83		4 175,7	—	3 271,4	3 314,0	4 133,1	—	1,7
DIVISION ORGANIQUE 89								
Bâtiments scolaires								
Programme 0	Fonctionnement du Fonds des bâtiments scolaires et des Institutions succédant au Fonds national de garantie	2 421,0	—	—	—	2 421,0	—	—
	Fonds destiné à la prise en charge des rémuné- rations des agents du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires (B)	—	37,0	—	—	—	37,0	—
Totaux pour la Division 89		2 421,0	37,0	—	—	2 421,0	37,0	—
DIVISION ORGANIQUE 91								
Service des transports scolaires								
Programme 0	Subsistance Administration	—	—	—	—	—	—	—
Programme 1	Transport dans l'enseignement de la Commu- nauté	93,5	—	0,5	—	94,0	—	—
Totaux pour la Division 91		93,5	—	0,5	—	94,0	—	—
DIVISION ORGANIQUE 92								
Organisation des études								
Programme 0	Subsistance Administration	125,7	—	0,6	4,4	121,9	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	6,8	—	—	0,2	6,6	—	—

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
Programme 2	Organisation des études — Structures — Programmes — Activités de formation, recherches et information — Etablissements de la Communauté française . . .						
	118,4	—	—	1,5	116,9	—	—
Programme 3	Activités interréseaux — Recherches et enquêtes						
	73,5	—	—	2,9	70,6	—	—
Programme 4	Organisation des études — Centres technique et de formation des personnels de la Communauté française — Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires						
	Etablissements de la Communauté française						
	107,8	—	3,0	—	110,8	—	—
Programme 5	Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française (p.m.)						
	—	—	—	—	—	—	—
Programme 6	Activités interréseaux (p.m.)						
	—	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la Division 92						
	432,2	—	3,6	9,0	426,8	—	—

DIVISION ORGANIQUE 93

Centres PMS

Programme 0	Subsistance Administration						
	14,9	—	—	—	14,9	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection						
	12,8	—	0,8	—	13,6	—	—
Programme 2	Fonctionnement des Centres PMS de la Communauté						
	824,8	—	11,3	6,5	829,6	—	—
Programme 3	Fonctionnement des Centres PMS officiels subventionnés						
	623,6	—	1,7	0,6	624,7	—	—
Programme 4	Fonctionnement des Centres PMS libres subventionnés						
	901,3	—	2,9	0,9	903,3	—	—
	Totaux pour la Division 93						
	2 377,4	—	16,7	8,0	2 386,1	—	—

DIVISION ORGANIQUE 94

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 0	Subsistance Administration						
	26,0	—	0,6	—	26,6	—	—
Programme 1	Subventions diverses						
	12,2	—	—	0,6	11,6	—	—
	Totaux pour la Division 94						
	38,2	—	0,6	0,6	38,2	—	—

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 95								
Recherche scientifique								
Programme 0	Subsistance	7,4	—	0,8	0,2	8,0	—	—
Programme 1	Subventions ASBL ou assimilés	19,0	—	—	—	19,0	—	—
Programme 2	Subventions diverses	468,8	—	—	—	468,8	—	—
Programme 3	Recherche scientifique	2 427,1	—	0,2	—	2 427,3	—	—
	Fonds de la recherche scientifique (B)	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour la Division 95		2 922,3	—	1,0	0,2	2 923,1	—	—
DIVISION ORGANIQUE 96								
Enseignement à distance								
Programme 0	Subsistance	114,7	—	—	—	114,7	—	—
Totaux pour la Division 96		114,7	—	—	—	114,7	—	—
DIVISION ORGANIQUE 97								
Allocations et prêts d'études								
Programme 0	Subsistance	15,0	—	—	—	15,0	—	—
Programme 1	Allocations et prêts	1 276,7	—	—	—	1 276,7	—	—
	Fonds destiné au paiement des allocations d'études (B)	—	50,0	—	—	—	50,0	—
	Fonds destiné au paiement des prêts d'études (C)	—	22,0	—	—	—	22,0	—
Totaux pour la Division 97		1 291,7	72,0	—	—	1 291,7	72,0	—
TOTAUX GENERAUX DU MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION:								
	— Crédits non dissociés	175 437,1	—	4 747,2	5 272,3	174 912,0	—	62,2
	— Crédits variables	—	4 798,0	77,7	42,0	—	4 833,7	—

SECTION PARTICULIERE

(En millions de francs)

Article	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1 ^{er} janvier 1995	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre 1995
---------	---------------------	----------	---------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------------

**DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
SUR RESSOURCES AFFECTEES**

CHAPITRE I

**FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT
PAR DES CREDITS BUDGETAIRES**

60.53	A	Opérations du Fonds budgétaire des Bâtiments scolaires de la Communauté moyennant alimentation par le compte ouvert au Crédit communal de Belgique en application de l'article 5, § 3, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (<i>gestion séparée</i>).	850,0	1 785,0	1 785,0	850,0
60.54	A	Opérations du Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert au Crédit communal de Belgique en application de l'article 8, § 4, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (<i>gestion séparée</i>).	1 550,0	680,0	680,0	1 550,0

CHAPITRE II

**FONDS ALIMENTES PAR DES RESSOURCES
PARTICULIERES**

66.48	B	Fonds pour la qualification agricole et l'éducation sociale et économique (arrêté royal du 23 août 1974)	- 73,5	3,6	—	- 69,9
66.49	B	Exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand. (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants des conventions relatives au secteur et visées à l'article 9 de l'arrêté royal n° 25 précité)	- 85,1	10,0	21,4	- 96,5
TOTAUX POUR LA SECTION PARTICULIERE			2 241,4	2 478,6	2 486,4	2 233,6

SERVICES A GESTION SEPARÉE

Art. 70.02.C. — Budgets agrégés des services de la Communauté à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté

	En millions de francs
1. Solde au 1 ^{er} janvier	2 015,4
2. Recettes	
2.1. Recettes en opérations courantes	4 756,6
2.2. Recettes en opérations de capital	190,4
2.3. Recettes en opérations pour ordre	171,2
3. Dépenses	
3.1. Dépenses en opérations courantes	4 784,4
3.2. Dépenses en opérations de capital	310,9
3.3. Dépenses en opérations pour ordre	112,1
4. Solde au 31 décembre (1) + (2) - (3)	1 926,2

Art. 70.04.C. — Budgets agrégés des services de la Communauté à gestion séparée pour les centres P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté

	En millions de francs
1. Solde au 1 ^{er} janvier	115,1
2. Recettes	
2.1. Recettes en opérations courantes	106,9
2.2. Recettes en opérations de capital	0,1
2.3. Recettes en opérations pour ordre	0,0
3. Dépenses	
3.1. Dépenses en opérations courantes	101,1
3.2. Dépenses en opérations de capital	10,6
3.3. Dépenses en opérations pour ordre	0,0
4. Solde au 31 décembre (1) + (2) - (3)	110,4

Art. 70.20.C. — Etablissements d'instruction ressortissant au Ministère de l'Education — Fonds d'exploitation (Ferme de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux)

	En millions de francs
1. Solde au 1 ^{er} janvier	12,7
2. Recettes propres de l'année	8,5
3. Dépenses	8,5
4. Solde au 31 décembre (1) + (2) - (3)	12,7

TABLEAU IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1995		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1995		Crédits supplémentaires années antérieures	
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables		
DIVISION ORGANIQUE 30									
Dette directe									
Programme 0	Subsistance administrative	12,9	—	—	—	12,9	—	—	
Programme 1	Service de la dette directe	6 513,5	—	214,0	4,5	6 723,0	—	—	
Totaux pour la Division organique 30		6 526,4	—	214,0	4,5	6 735,9	—	—	
DIVISION ORGANIQUE 35									
Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires									
Programme 1	Service de la dette indirecte	2 608,9	—	95,2	249,3	2 454,8	—	—	
Totaux pour la Division organique 35		2 608,9	—	95,2	249,3	2 454,8	—	—	
TOTAL TABLEAU III		9 135,3	—	309,2	253,8	9 190,7	—	—	

TABLEAU V
 DOTATIONS A LA REGION WALLONNE
 ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1995	Ajustement		Crédits ajustés 1995	
		Crédits supplémentaires	Réduction		
DIVISION ORGANIQUE 11					
Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française					
Programme 1	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	16 495,5	—	41,2	16 454,3
Totaux pour la Division organique 11		16 495,5	—	41,2	16 454,3
TOTAL TABLEAU V		16 495,5	—	41,2	16 454,3

Vu pour être annexé au projet de décret du 23 novembre 1995.

*La ministre-présidente du Gouvernement
de la Communauté française,
chargée de l'Éducation, de l'Audiovisuel,
de l'Aide à la jeunesse,
de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,*

Laurette ONKELINX.

*Le ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique, du Sport
et des Relations internationales,*

Jean-Pierre GRAFE.

*Le ministre de la Culture
et de l'Éducation permanente,*

Charles PICQUE.

*Le ministre du Budget, des Finances
et de la Fonction publique,*

Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE.